

Message du Conseil communal au Conseil général N° 147 du 09 mars 2020

OBJET : Prendre connaissance et préavisier le crédit cadre de CHF 150'000 pour la standardisation des processus et la mise en place des logiciels de digitalisation.

1. Préambule

Un axe important du programme de législature vise à être plus efficient dans le traitement des dossiers au niveau des Autorités communales ainsi que de l'administration générale.

C'est en juin 2018 que démarre un projet de standardisation visant à améliorer le traitement des différents dossiers, de réduire le papier et les temps d'attentes lors des recherches de documents. Après plusieurs évolutions majeures, les Autorités communales souhaitent continuer dans ce sens afin de pouvoir adapter les modes de fonctionnement au fur et à mesure des années.

Le crédit cadre proposé aujourd'hui vise à mettre en place les outils permettant un gain de temps et une meilleure efficacité de traitement des dossiers.

2. Considérations générales

La suite à la mise en place d'un système de gestion électronique des documents (GED), de nouvelles possibilités d'optimisation se sont présentées avec le suivi des tâches et la gestion électronique des différents PVs. Il est important de souligner également que la mise en place de nouveaux modes de fonctionnement tel MCH2 demande de fortes modifications dans les systèmes de gestion.

Le système permet, entre autres, d'avoir un traitement identique entre chaque citoyen (standardisation). La mise en place de processus permettra également un gain de temps entre les différents services et de savoir en tout temps ou en est un projet ou un dossier.

Malgré tout, de nombreux outils restent à mettre en place comme, par exemple, la gestion de la caisse dans nos guichets, la mise en application des réservations de salles, la mise en place de processus informatisés, etc.

La mise en place d'un guichet virtuel en phase avec les besoins actuels est aussi intégrée à ce crédit. Il est à noter qu'un groupe de cyberadministration, dont Haute-Sorne fait partie travaille sur des projets tel le e-demenagement (annonce de déménagement uniquement par guichet virtuel) ou d'autres dossiers similaires.

3. Considérations particulières

Plusieurs outils sont encore à mettre en place tels :

- Mise en application de réservation des salles
- Mise en place de processus digitalisés
- Mise en place du suivi financier (budget/dépenses réelles)
- Mise en place du visa de facture électronique
- Consolidation des outils existants et amélioration continue
- Formation des utilisateurs

En effet, la réalisation de ces différents projets doit répondre aux besoins de la commune fusionnée.

Une consolidation des outils existants est essentielle avant de continuer. Il ressort qu'un besoin de formation pour l'utilisation de certains outils est continue. Il en va de même des améliorations du système afin de gagner en efficacité et ainsi de permettre la suppléance entre les membres de l'administration.

4. Coût

Investissement CHF 150'000.-

Le demande de crédit porte sur un montant de CHF 150'000.-

Donner compétence au Conseil communal pour gérer l'acquisition et le financement de l'objet.

5. Financement

Recours à l'emprunt CHF 150'000.-

Dans la mesure du possible, le projet sera financé par les recettes courantes.

6. Charge financière annuelle

Dépréciation annuelle (amort. comptable) - linéaire sur la valeur à neuf :

Pour les dépenses liées à l'informatique, le décret concernant l'administration financière des communes (RSJU 190.611) fixe la durée de vie à 5 ans, soit un taux d'amortissement de 20%.

Année	Invest. en CHF	Amort.	Amort. cumulé	Val. Bilan	Int. 1.5 %
N	30 000		-	30 000	450
N+1	30 000	6 000	6 000	54 000	810
N+2	30 000	6 000	12 000	72 000	1 080
N+3	30 000	6 000	18 000	84 000	1 260
N+4	30 000	6 000	24 000	90 000	1 350
N+5	-	6 000	30 000	60 000	900
N+6	-	-	24 000	36 000	540
N+7	-	-	18 000	18 000	270
N+8	-	-	6 000	12 000	180
N+9	-	-	6 000	6 000	90

A charge du service du compte général.

Charge financière annuelle :

Charge financière - montants en CHF		
Taux d'amortissement comptable (10% = 10 ans / 6.66 % = 15 ans / etc.	20%	30 000
Durée amortissement comptable	5 ans	
Charge d'intérêt maximale, calculée sur un taux moyen de 2.0 %		3 000
Total de la charge financière annuelle		33 000

7. Préavis des autorités

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil communal propose au Conseil général d'accepter la demande de crédit-cadre de CHF 150'000.- pour la standardisation des processus et la mise en place des logiciels de digitalisation.

Haute-Sorne, le 6 février 2020

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

Jean-Bernard Vallat

Le Chancelier

Raphaël Messerli